

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 FÉVRIER 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité d'Est Hereford tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi 6 février 2023, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Lavoie, les conseillers suivants :

Linda McDuff	siège 1
Bernard Roy	siège 2
Maryse Dubé	siège 4
Richard Dubé	siège 5
André Nadeau	siège 6
Absent Thierry Beloin	siège 3 (arrivé à 20 h45)

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 23-02-11

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,
appuyé par la conseillère Maryse Dubé,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 15 « Varia » ouvert.

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal 3 janvier 2023;
4. Période de questions réservée au public;
5. Défi de préservation de la biodiversité;
6. Déclaration des intérêts pécuniaires;
7. Membres du comité consultatif d'urbanisme;
8. Location presbytère;
9. Guide touristique de la Vallée de la Coaticook;
10. Appel d'offre :
 - 10.1 Balayage de rue;
 - 10.2 Calcium;
11. Ressource humaine;
12. Paiement des comptes :
 - 13.1 Comptes payés ;
 - 13.2 Comptes à payer ;
13. Bordereau de correspondance;

14. **Rapports :**
 - 14.1 **Maire;**
 - 14.2 **Conseillers;**
 - 14.3 **Directrice générale;**
15. **Varia ;**
16. **Levée de la séance.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JANVIER 2023**

Résolution 23-02-12

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,
appuyé par la conseillère Maryse Dubé,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 3 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question

5. **DÉFI DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ**

CONSIDÉRANT le fait que la COP15 représente un moment unique pour que les gouvernements de tous les niveaux adoptent une réponse ambitieuse pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité;

CONSIDÉRANT qu'il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques;

CONSIDÉRANT les effets positifs de la nature sur la santé des populations;

CONSIDÉRANT les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030;

CONSIDÉRANT que les villes, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité;

Résolution 23-02-13

Il est proposé par le conseiller André Nadeau,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

La municipalité d'East Hereford s'engage à :

- S'enquérir de l'état de la biodiversité sur son territoire et de s'assurer de maintenir le suivi sur ce dernier;
- Donner la primauté à la préservation de la biodiversité dans la planification territoriale, afin de s'assurer de l'atteinte des cibles internationales en matière de connectivité écologique et de protection du territoire;
- Participer à l'effort de restauration des écosystèmes dégradés en priorisant les habitats d'espèces indigènes, les milieux humides et riverains ainsi que les espaces naturels à proximité;
- Soutenir les projets d'aires protégées sur le territoire, afin d'atteindre les cibles de 30 % de protection d'ici 2030;
- Protéger immédiatement, intégralement et durablement les habitats des espèces à situation précaire;

- Participer à assurer un meilleur contrôle des espèces exotiques envahissantes afin de limiter ou contrer leur progression, en misant sur la concertation et la sensibilisation;
- Viser l'élimination complète des pesticides dangereux d'ici 2030;
- Prioriser des solutions pour favoriser l'accès à des milieux naturels pour vos citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Madame Marie-Ève Breton confirme avoir reçu des élus une copie du formulaire SM-70, *déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil*. Un dépôt des formulaires est effectué en séance tenante.

Par ailleurs, la directrice générale transmettra au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une confirmation du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires.

7. MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE la municipalité a un comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité doit être formé de citoyens et d'élus;

ATTENDU QU' il manque un élu;

Résolution 23-02-14

Il est proposé par le conseiller André Nadeau,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

Que Monsieur André Nadeau siégera sur le comité consultatif d'urbanisme avec les membres suivants :

- Benoît Lavoie
- Linda McDuff
- Réal Beloin
- Lucie Gauvin et
- Martine Poulin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. LOCATION PRESBYTÈRE

Remis à une séance ultérieure.

9. GUIDE TOURISTIQUE DE LA VALLÉE DE LA COATICOOK

ATTENDU QUE la planification de la prochaine brochure touristique de la MRC de Coaticook est débutée;

ATTENDU QUE la municipalité désire reconduire la publication dans la brochure pour la prochaine année;

ATTENDU QUE 28 000 copies du guide touristique seront imprimées et distribuées;

Résolution 23-02-16

Il est proposé par le conseiller André Nadeau,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'accepter de faire paraître une publication de la Municipalité dans la brochure touristique de la MRC de Coaticook au montant de 250 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. APPEL D'OFFRES

10.1 Balayage de rue

ATTENDU QU' la municipalité a demandé des soumissions pour le balayage des rues;

ATTENDU QUE nous avons reçu deux soumissions;

Résolution 23-02-17

Il est proposé par le conseiller André Nadeau,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'accepter la soumission de l'entreprise Breton au montant de 155 \$ l'heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.2 Calcium

ATTENDU QU' la municipalité a demandé des soumissions pour le l'épandage de calcium;

ATTENDU QUE nous avons reçu trois soumissions;

Résolution 23-02-18

Il est proposé par le conseiller André Nadeau,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'accepter la soumission de l'entreprise Enviro Solution au montant de 0.3899\$ du litre pour un total de 40 000 litres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. RESSOURCE HUMAINE

ATTENDU QUE la rencontre annuelle de la directrice générale a eu lieu le 25 janvier 2023;

ATTENDU QUE la directrice générale a fait deux demandes sur ces conditions de travail conformément à son contrat de travail;

Résolution 23-02-19

Il est proposé par la conseillère Maryse Dubé,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'accepter les demandes de Madame Marie-Ève Breton selon l'entente prévue avec le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. PAIEMENT DES COMPTES

12.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 28 649,43 \$ payé du 29 décembre au 31 janvier 2023.

Résolution 23-02-20

Il est proposé par la conseillère Maryse Dubé,
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 28 649,43 \$ payé du 29 décembre au 31 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.2 Compte à payer

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour les comptes à payer d'un montant total de 56 376.81 \$ en date du 31 janvier 2023.

Résolution 23-02-21

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 56 376.81 \$ en date du 31 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et greffière-trésorière, a lu la correspondance reçue.

14. RAPPORTS :

14.1 Maire

Monsieur Benoit Lavoie fait un retour sur l'événement La Garnotte. Il fait un résumé de la rencontre de Forêt Hereford et mentionne deux prochaines rencontres où les élus sont invités, soit les 14 et 22 février prochains. Il a participé au tournoi de poche des pompiers de Beecher Fall.

14.2 Conseillers (ères)

Monsieur Bernard Roy a assisté à une rencontre de la TCCC. Au mois d'avril, il y aura une rencontre de réseautage. Le concours de photo, capture ton patrimoine, sera de retour encore cette année.

Monsieur Thierry Beloin nous annonce que la nouvelle présidente du comité des loisirs est Marion Debasly.

14.3 Directrice générale

Madame Marie-Ève Breton mentionne que le retour des rencontres des aînés ont débuté. Elles sont les mardis de 13 h 15 à 16 h 15. Beaucoup de personnes y participent.

La bibliothèque est maintenant ouverte le dernier samedi de chaque mois de 10 h à 11 h 30.

Elle mentionne également que son cours de secouriste en milieu de travailler et terminer et réussi.

L'AGA de Circuit-Frontière aura lieu le 7 mars au bureau municipal et la population est invitée.

14.3.1 PRABAM

- ATTENDU QU'** un montant de 6 000\$ et encore disponible sur la subvention PRABAM;
- ATTENDU QUE** le conseil municipal désire faire le changement des fenêtres et des gouttières au presbytère;
- ATTENDU QUE** la municipalité veut également faire modifier la porte du bureau de la directrice générale;
- ATTENDU QUE** la municipalité a demandé une soumission à Monsieur Yves Vachon;
- ATTENDU QU'** il reste à recevoir la soumission pour faire changer la boîte électrique;

Résolution 23-02-22

Il est proposé par le conseiller André Nadeau,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'accepter la soumission de Monsieur Yves Vachon au montant de 22 800 \$ taxes non incluses pour l'installation de nouvelles fenêtres et gouttières au presbytère ainsi que la porte du bureau de la directrice générale.

D'attendre la soumission pour faire changer la boîte électrique;

De prendre le 6 000\$ de la subvention PRABAM.

D'autoriser la directrice générale à trouver une autre source de financement supplémentaire.

De faire une demande à l'aide financière des projets locaux de vitalisation Volet 4 du Fonds régions et ruralité.

D'autoriser la directrice générale à signer tout document en lien avec les demandes de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.3.2 Comité pour la mise en commun

- ATTENDU QUE** la municipalité a reçu l'étude sur la faisabilité de la mise en commun administrative avec la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette;
- ATTENDU QU'** un comité doit être formé conjointement pour la suite des étapes;
- ATTENDU QUE** le comité sera formé par les deux maires et les deux directions générales des municipalités respectives, un élu de chaque municipalité ainsi que Madame Nancy Bilodeau de la MRC de Coaticook et Miguel Herrero du ministère des Affaires municipales;

Résolution 23-02-22

Il est proposé par la conseillère Maryse Dubé,
appuyé par le conseiller André Nadeau,

Que la municipalité d'East Hereford désigne Madame Linda McDuff pour siéger sur le comité de mise en commun.

Que Monsieur Benoit Lavoie ainsi que Madame Marie-Ève Breton siégeront également sur le comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. **VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance. Il est 21 h 05.

Benoit Lavoie, maire

Marie-Ève Breton,
directrice générale et
greffière-trésorière